



Démission pour harcèlement

Par **choubinette**, le **10/02/2010** à **10:03**

bonjour, rnrnje subi depuis un an un harcèlement moral de la part de mon supérieur et souhaite démissionner pour retrouver un nouveau poste. rnrnJe suis depuis 5 ans dans une entreprise dans laquelle je ne me plait pas et suite à une demande de CIF pour me réorienter vers une autre activité (qui m'a été refusé) je subi le harcèlement de mon chef. rnCa se traduit par des têtes à têtes dans son bureau ou on me répète que je n'ai rien compris au monde professionnel, que je suis qu'un enfant gâté et que je connais pas la chance que j'ai d'être dans cette boîte. Qu'il faut que je revienne à l'ordre de mes priorités, que je n'aurai pas de congé jusqu'à nouvel ordre, qu'il n'a plus confiance en moi et que je n'aurai pas de 2ème chance. Plusieurs entretiens de ce style sans jamais de reproche sur mon travail. rnrnPuis ensuite qu'en il distribue les dossiers intéressants à traiter, il m'ignore complètement et contourne mon bureau, je me retrouve avec les tâches ingrates et dont personne ne veut car inintéressantes.. rncertains de mes collègues n'osent plus me parler puisqu'ils voient que je suis mise de côté par le boss et ne voudrais pas être les prochains (je ne suis pas la 1ère à qui ça arrive). rnJ'ai été arrêté par mon médecin pour dépression car j'ai eu un gros passage à vide avec crise d'angoisse etc... et mon chef m'a envoyé voir la médecine du travail car il ne croit pas que je sois malade mais que je suis "une petite nature" (médecine qui a confirmé le harcèlement et m'a conseillé de partir de l'entreprise). rnrnJe cherche un emploi pour pouvoir en partir et j'ai passé pas mal d'entretiens, mais les recruteurs me disent qu'ils embauchent en priorité des demandeurs d'emploi et que moi j'ai un CDI donc je ne suis pas prioritaire et j'ai également un préavis donc pas de suite. rnrnJ'aimerais donc pouvoir démissionner pour harcèlement pour avoir droit aux assedics et continuer mes recherches. rnJe sais qu'il faut porter plainte mais je ne veux pas aller en justice, je veux juste sortir de tout ça et recommencer à zéro. Est-ce que si je porte plainte contre X cela reste valable pour les assedics? ou est-ce que je peux demander à ce que la plainte ne soit pas transmise devant le procureur?, Je ne veux pas que ça resurgisse et je n'ai pas les moyens d'engager une procédure. rnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **pepelle**, le **18/02/2010** à **18:57**

Bonsoir
Pourquoi aller chercher une solution hasardeuse (démission avec griefs invoqués envers l'employeur et passage devant le CPH pour faire requalifier en licenciement abusif, en sachant qu'en attendant de passer devant le CPH vous n'aurez pas droit au chômage) ?
Si le médecin vous a indiqué lui même qu'il y avait harcèlement, il faut faire un licenciement pour inaptitude, tout simplement